

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 983

présenté par  
M. Taugourdeau

**ARTICLE 14**

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , ni aux produits utilisables en agriculture biologique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les produits utilisables en agriculture biologique (UAB) seront, avec les produits de biocontrôle, les seuls à disposition des jardiniers amateurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les fabricants, les distributeurs, et les jardiniers ont besoin que ces produits soient disponibles dans les mêmes conditions que toutes les alternatives aux produits phytosanitaires.

Cet amendement vise à régler la confusion qui peut exister entre les produits utilisables en agriculture biologique et les produits de biocontrôle.